



Soirée sa british - jeudi 25 novembre 2010



www.asaondaine.com

contact@asaondaine.com

8° RONDE HISTORIQUE DU VAL D'ANCE

CONVENTION D'ORGANISATION

L'ASA ONDAINE organise le Dimanche 7 Mai 2023, à l'occasion du **21ème Rallye National du Val d'Ance, la 8° Ronde Historique du Val d'Ance**, manifestation constituée de roulages et expositions de véhicules d'époques.

Cette opération ne s'inscrit dans aucun challenge ni compétition. Il est bien précisé qu'il n'y a aucune opération de chronométrage, et que les participants devront suivre la voiture de l'organisation qui passera devant pour « ouvrir » la route. Les départs s'effectuent toutes les 30 secondes.

Le départ de la ronde est fixé à 7h45 à Bas-en-Basset, pour un retour sur le podium du rallye à 17h00.

190 kms au programme dont 67 kms sur les épreuves spéciales du rallye.

Tiranges 8h / Balade jusqu'à 12h / Tiranges vers 12h / Bas St Hilaire et St Hilaire Bas Repas chaud vers 15 h au cœur du parc de regroupement de St Hilaire.

1- Véhicules admissibles. Tous véhicules automobiles dument immatriculés avant 1995 et étant des modèles régulièrement inscrits à des épreuves de rallyes routiers ou considérés comme véhicule de prestige. Le choix des véhicules admis est à la discrétion de l'organisation et ne peut faire l'objet d'aucune contestation.

Tout chronomètre et/ou cadencier sera interdit à bord des véhicules.

2-Vérifications administratives Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription et auront lieu à proximité de la buvette du podium à partir de 7h.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire.
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site.
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : Carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour tous les véhicules.

3- Les véhicules admis seront immatriculés, à jour des contrôles techniques, et assurés. Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir sur son véhicule, ceci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier

auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation et de souscrire une « assurance pour les routes fermées ». Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

L'organisateur quant à lui souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2007-1133 du 24/07/2007 relatif aux dispositions réglementaires du code du sport.

Les véhicules doivent répondre strictement aux spécifications du code de la route. Un contrôle des cartes grises sera effectué ainsi que pour l'attestation d'assurance. Les pneumatiques compétitions sont strictement interdits. La présence de 2 gilets de sécurité et d'un triangle de signalisation est obligatoire.

Un examen général du véhicule portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté. À la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il puisse être réclamé des dédommagements.

4- Les conducteurs devront être en possession de leurs permis de conduire en cours de validité, celui-ci sera présenté lors des vérifications administratives.

5- Le parcours emprunte des routes dites ouvertes où le respect du code de la route est impératif et notamment les limitations de vitesse.

6- Cette concentration traverse différentes communes de l'Est et du Nord de la Haute Loire. Nous vous recommandons une grande prudence et un strict respect de la limitation de vitesse dans les zones urbanisées

7- Sur les secteurs des 4 spéciales où les routes sont dites « fermées » une conduite sans prise de risques doit être observée de façon à ne pas créer d'incident pénalisant le déroulement et l'avenir de la compétition officielle.

Les équipages admis s'élanceront toutes les 30 secondes.

Les voitures ouvreuses et d'encadrements de l'organisation ne devront en aucun cas être dépassées. Le port éventuel de casque(s) est admis.

8- Le nombre de véhicules admissibles est limité. Tous les clubs concernés ont reçu une lettre d'intention postée le même jour. Les admissions sont classées par ordre chronologique d'arrivée des intentions manifestées par courrier, e-mail ou par appel téléphonique au responsable de l'opération.

9- En fonction des événements du rallye national, si le temps imparti à cette manifestation est modifié, les organisateurs peuvent supprimer une partie des spéciales sur route fermée, sans qu'aucune contestation des participants ne puisse être admise.

Tous les participants doivent être conscients de cet enjeu et en accepter les règles.

10- Le nombre de passagers dans un véhicule est limité à deux. L'organisation prend en compte les repas deux personnes par voiture, uniquement.

11- Chaque participant devra impérativement retourner la convention signée, son bulletin d'engagement, accompagné de son règlement au siège de :

ASA ONDAINE - BP 135 - 42704 FIRMINY avant le 28/04/2023.

Les chèques seront libellés à l'ordre de l'ASA ONDAINE.

12- Prix par voiture pour deux participants, conducteur et passager,

180 €

(cent quatre vingts euros) comprenant 2 plaques souvenir et les 2 repas de la mi-journée.

